

## Compte-rendu de Réunion du 10 Janvier 2016 à 9h30

*Présents :* J. BARON, S. BATAILLARD, P. BIENMULLER, E. BLOND, D. BONGARDEN, A. CHOIGNARD, G. DACOSTA, A. GALLIOT, D. KUDELKA, D. LUTTENAUER, J. POULETTE, Y. TOCHOT.

*Absents :* B. PERROTEY, J. VALET, C. BAN, J. BÉGUÉ (excusés).

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Alevinage 2016
- 2 – Reprise nettoyage ruisseau « le Bief »
- 3 – Repas du Comité 2015.
- 4 – Rappel des missions du Garde de Pêche Particulier
- 5 – Formation des écoles de la CC3C et autre
- 6 – Sondage auprès des membres de l'AAPPMA

Le Président Yves TOCHOT accueille les membres du Comité et les remercie de leur présence.

## **1. Alevinage 2016:**

Un sondage avait été fait lors de la dernière réunion des membres du Comité concernant les types de poissons et lieux d'alevinage. Ces propositions ont été validées avec quelques légers changements.

Types de poissons, quantités et périodes d'alevinage ont été décidés, voici les grandes lignes :

### **Mi-Février 2016 :**

- **50 kg de Brochetons** soit environ 125 pièces réparties de la façon suivante :  
**Doubs** : 15 pièces derrière Garage Taverne, 15 pièces après la passerelle de Longeville, 50 pièces mise à l'eau des « Beussières », 15 pièces Saint-Maurice-Colombier, 15 pièces avant barrage du Châtelot, 15 pièces après le barrage du Châtelot.
- **50 kg de petits Sandres** soit environ 125 pièces réparties de la façon suivante :  
**Doubs** : idem que pour les Brochetons.
- **50 kg de petites Perches** soit environ 600 pièces réparties de la façon suivante :  
**Canal** : 25 kg répartis dans les 4 biefs.  
**Doubs** : 25 kg à la mise à l'eau des « Beussières ».
- **100 kg de Carpes** réparties dans les 4 biefs du canal.

### **Ouverture du 12 Mars 2016 :**

- 250 kg de truites « Arc en Ciel » soit environ 750 pièces réparties de la façon suivante :  
**Doubs** :
  - 50 kg entre barrage Méquillet et barrage Fellner.
  - 50 kg pont du Doubs Colombier-Fontaine (côté Colombier)
  - 50 kg Longeville après le stade et avant la passerelle.
  - 50 kg entre St Maurice et Blussang
- Canal** :
  - 25 kg de chaque côté du pont levis de Colombier-Fontaine
  - 25 kg au port de Saint-Maurice-Colombier.

### **Ouverture du 1<sup>er</sup> mai 2016 :**

- 250 kg de truites « Arc en Ciel » réparties **Doubs et Canal de la même façon qu'en Mars.**

***Pour info : coût approximatif de l'alevinage : 4 000 €***

## **2 – Reprise nettoyage ruisseau « le Bief » :**

**Rappel : Les travaux de nettoyage du « Bief » de Colombier ne sont pas tout à fait terminés.**

Il reste environ 150 mètres à nettoyer pour arriver au déversoir où le ruisseau se jette « en partie » dans le canal. Les travaux ont été arrêtés pendant la période d'hiver. Pour info nous avons déjà rendu propre les abords de ce ruisseau sur 1 km 650.

Le nettoyage des abords du Bief reprendront dès que le temps le permettra et après quelques jours de beau temps.

Ces nettoyages seront programmés 1 jour par semaine et 1 samedi par mois pour les personnes qui travaillent. Yves TOCHOT préviendra les personnes le moment venu.

### **3 – Repas du Comité :**

Il a été décidé à la majorité des votants que le repas du Comité 2015 qui d'habitude avait lieu en fin d'année n'aurait pas lieu par souci d'économie.

Il sera à nouveau programmé en fin d'année 2016.

### **4 – Rappel des missions du Garde de Pêche Particulier**

Rappel pour information à tous les membres du Comité quelles sont les attributions du « Garde de Pêche Particulier ». En voici les grandes lignes :

- Constatation par procès-verbal de tous délits portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde
- Saisie d'instruments de pêche et de poissons.
- Tout pêcheur est tenu d'amener son bateau et d'ouvrir ses loges, frigos et paniers à toute réquisition du « garde pêche particulier ».
- Habilité à requérir à la force publique pour la recherche d'infraction.
- Saisie des objets de l'infraction utilisés par les auteurs de l'infraction.
- Les poissons saisis pourront être remis dans le milieu naturel où ils ont été prélevés.

Mais le rôle principal du « garde de Pêche Particulier » reste avant tout la sensibilisation des pêcheurs rencontrés au respect des poissons et à la propreté des lieux de pêche.

Nombreux endroits sont laissés dans un triste état de délabrement (poubelles non ramassées et jetées dans les talus).

La mission du Garde de Pêche Particulier étant également le contrôle du bon usage des ressources naturelles, signalement d'actes de braconnage, de pollution ou autres. Il est un des seuls représentants des AAPPMA sur le bord des cours d'eau disponible pour informer et conseiller les pêcheurs.

Autre petit détail soulevé, le Garde de Pêche particulier, s'il est en action de pêche, n'est pas habilité à faire des contrôles.

Une réunion aura lieu prochainement entre le Président de notre AAPPMA et nos deux Gardes Particulier pour fixer des objectifs et mettre en place un calendrier des visites.

## 5 – Formation des écoles de la CC3C et autre :

Nous assurons actuellement la formation de 75 élèves du collège Anatole FRANCE de Bethoncourt à la demande des professeurs.

Devrait suivre la formation des élèves des écoles de Lougres, Montenois et Etouvans.

Concernant les élèves d'Etouvans leur formation sera suivie d'une « rencontre en milieu naturel » au niveau du ruisseau « le Bief » de Colombier-Fontaine.

Ceci devrait permettre aux jeunes élèves d'accroître leurs connaissances sur les espèces qui peuplent nos cours d'eau et surtout provoquer une **Sensibilisation et un Eveil environnementale**.

## 6 – Sondage auprès des pêcheurs de notre AAPPMA :

Une proposition de sondage va être étudiée par les membres du Bureau avant diffusion aux pêcheurs de notre Association.

Ce sondage sous forme de questionnaire permettra aux pêcheurs de s'exprimer sur leurs attentes, et les informations qu'ils souhaitent recevoir de notre AAPPMA.

## 7 – Questions diverses :

- Comment se calcul la répartition des sommes produites par les permis de pêche :
- le tableau ci-dessous répond en partie à la question.

Type de carte	CPMA <sup>(1)</sup> (Cotisation Pêche Milieu Aquatique)		Fédération Départementale	AAPPMA <sup>(3)</sup>	Caisse de Compensation <sup>(4)</sup>	E.H.G.O. <sup>(5)</sup> (Entente Halieutique du Grand Ouest)	Montant global
	FNPF <sup>(2)</sup>	Agences de l'eau					
Carte personne Majeure	25,00 €	8,80 €	18,70 €	15,25 €	5,25 €		73,00 €
Carte personne Majeure Interfédérale EHGO	25,00 €	8,80 €	18,70 €	15,25 €	5,25 €	22,00 €	95,00 €
Carte découverte Femme	3,50 €	8,80 €	11,00 €	8,70 €			32,00 €
Carte Personne Mineure	2,20 €		11,00 €	6,80 €			20,00 €
Carte découverte moins de 12 ans	0,50 €		2,50 €	3,00 €			6,00 €
Carte Hebdomadaire	8,50 €	3,80 €	10,00 €	9,70 €			32,00 €
Carte Journalière	2,20 €	1,00 €	2,50 €	2,00 €	2,00 €		9,70 €
Vignette EHGO						30,00 €	30,00 €

<sup>(1)</sup> Tout pêcheur ayant une CPMA annuelle n'aura pas à régler une 2ème fois cette cotisation en achetant une autre carte au cours de l'année.

<sup>(2)</sup> FNPF : Fédération Nationale pour la Pêche en France

<sup>(3)</sup> AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

<sup>(4)</sup> Caisse de Compensation : fond de réciprocité reversé aux AAPPMA dans le but d'aider les plus petites AAPPMA

<sup>(5)</sup> E.H.G.O. : Groupement réciprocitaire de 36 départements de France

La question va être également posée à la fédération pour savoir comment se calcule la part revenant aux AAPPMA (linéaire, Ndr de permis délivrés.....)

- Où en est-on avec le raccordement des maisons individuelles de Colombier-Fontaine et Etouvans sur le tout à l'égout ? Le Président Yves TOCHOT va prendre contact avec la personne chargée des travaux d'assainissement des 2 villages afin de connaître le nombre de maison non raccordées au réseau.
- 
- Où en est la propreté des berges du ruisseau « le Rorbe ». Les membres du Comité se rendront dès que le temps le permettra sur les lieux pour effectuer un nettoyage des abords en vérifiant le bon écoulement du ruisseau.
- Sébastien BATAILLARD et Jean VALET (garde particulier et membre du Comité) sont chargés de définir la zone de pêche la mieux appropriée du ruisseau « le Bief » pour organiser la pêche à la truite avec les écoliers d'Etouvans.

Le tour de table étant terminé le Président Yves TOCHOT lève la séance et remercie tous les membres présents de leur participation.

Fin de la réunion du Comité à 11h15.

Le Secrétaire  
Jacques POULETTE

Le Président  
Yves TOCHOT